

Modalités Goliath – 2248 – BOOMTRIX

Du 02/11/2020 au 08/11/2020

Pour l'achat d'un produit de la gamme Boomtrix éligible entre le **02/11/2020** et le **08/11/2020** inclus, Goliath vous rembourse 20€¹:

1 Produit acheté = 20€ remboursés

Offre limitée à **1 participation par foyer d'habitation** (même nom et/ou même adresse et/ou RIB).

Comment bénéficier de cette offre ?

1- **Achetez** un produit de la gamme Boomtrix éligible entre le **02/11/2020** et le **08/11/2020** inclus.

Produits concernés par l'offre :

BOOMTRIX MULTIBALL, DUAL CHALLENGE (uniquement les références francophones).

2. **Regroupez :**

- **Vos coordonnées complètes** inscrites sur papier libre de manière lisible : nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail
- **Le code-barres** du produit concerné :
 - **Recopié** sur le bulletin de participation dans le cas d'un achat effectué **en point de vente physique** (magasin)
 - **Découpé** sur son emballage d'origine en cas d'un achat sur **Internet ou via un service de Drive**
- **L'original de votre ticket de caisse entier**² en entourant la date d'achat, le libellé du produit et son prix
- Votre **RIB** mentionnant vos nom et prénom, codes **IBAN et BIC**.

3. **Envoyez** le tout sous pli suffisamment affranchi, frais d'envoi à votre charge, dans les **7 jours ouvrables à compter de la date de votre achat** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

TAKE OFF N°2248 OFFRE GOLIATH BOOMTRIX / CS 50454 / 13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Si votre dossier est conforme, vous recevrez votre remboursement par **virement bancaire uniquement** dans un délai de 3 à 4 semaines à compter de l'enregistrement de votre demande.

Pour toute question, contactez-nous par e-mail : service.consommateur@take-off.fr en rappelant le numéro de l'offre (N°2248 Opération Goliath Boomtrix) en objet.

Offre valable du 02/11/2020 au 08/11/2020 inclus, réservée aux particuliers majeurs domiciliés en France Métropolitaine (Corse comprise), Monaco, DROM (la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion), COM (zone euro uniquement : Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon), Belgique francophone et Luxembourg (uniquement dans l'enseigne Maxi Toys pour la Belgique et le Luxembourg). Offre limitée à 1 participation par foyer d'habitation (même nom et/ou même adresse et/ou même RIB), chaque demande devant être faite en nom propre. Frais de participation non remboursés. Pour les DROM-COM, des

¹ Remboursement en différé dans la limite des stocks disponibles en magasin.

² Pour un achat effectué en magasin, aucun duplicata, facture ou photocopie ne sera accepté. Pour un achat effectué sur Internet ou via un service de Drive, seule la facture est recevable (confirmation de commande non acceptée).

frais bancaires sont susceptibles d'être prélevés par la banque domiciliant le compte du participant et restent à sa charge. Dans le cas où le montant total des achats serait inférieur au montant de remboursement prévu par les modalités, alors le remboursement ne pourrait pas dépasser le montant réellement payé (toutes promotions déduites). Toute demande ne respectant pas les présentes modalités, incomplète, frauduleuse, portant sur des références différentes ou hors délai sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée. A réception de la demande de remboursement, la société Goliath et son prestataire se réservent la possibilité de procéder à toutes vérifications nécessaires pour s'assurer de sa conformité, notamment sur l'identité des participants et leur domiciliation. Les remboursements seront effectués par virement bancaire uniquement, sous 3 à 4 semaines environ après enregistrement de la demande conforme. Il appartient au participant de conserver une copie de son récapitulatif de participation ainsi qu'une copie de sa preuve d'achat pour toute réclamation. Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 31/01/2021, cachet de la poste faisant foi. Toute réclamation doit être faite en nom propre. Goliath se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler la présente offre en cas de nécessité. La société Goliath ne peut être tenue responsable de la non réception des demandes du fait de problèmes indépendants de sa volonté (grève des postes, mauvaise distribution ou mauvais adressage). Conformément à la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés, et au Règlement européen sur la protection des données personnelles en vigueur au 25 mai 2018, vous disposez, d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en vous adressant à l'adresse de l'offre. Ces modalités sont consultables sur le site internet officiel de Goliath France : www.jeux-goliath.com.